

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

# LA DÉPÊCHE

Novembre 2015

# D'AGGLOPOLYS

## ACTUALITÉS

- Le Parc des châteaux : le nouveau parc d'activités d'Agglopolys 3
- Deux nouveaux itinéraires cyclables 4
- Un nouvel écrin pour l'Observatoire Loire 5
- Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) 6

## DOSSIERS

- Le Jeu de Paume : un équipement multifonctionnel 7
- Agglopolys, un territoire où entreprendre 8
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? 10
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne 11
- Amélioration de l'habitat : Agglopolys vous aide à financer certains travaux 12
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! 13
- Azalys, une offre de transport complète 14
- La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective 17
- N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage 19
- La Fourrière animale 20
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : ouvertes à tous gratuitement 21
- Les piscines d'Agglopolys 22
- Le crématorium du Val de Loire 23

## Le Parc des Châteaux : le nouveau parc d'activités d'Agglopolys

Agglopolys aménage un nouveau parc d'activités de 37 hectares sur la commune de La Chaussée-Saint-Victor. Les premières parcelles seront disponibles au 2<sup>e</sup> trimestre 2016.

Les fouilles archéologiques de l'été 2015 portant sur deux périodes, Protohistoire et Antiquité, ont laissé depuis mi-septembre 2015 la place aux travaux de viabilisation de la première tranche.

Dans le prolongement du parc d'activités des Gailletrous et bénéficiant d'une proximité immédiate avec l'autoroute A10, ce nouveau parc d'activité est idéalement situé.

Mais ce n'est pas son seul atout. Le cadre paysager qualitatif en est un second. Le parc intègre en effet dès la conception la rationalisation de l'espace, le paysage, l'environnement ainsi que les besoins de fonctionnement des entreprises.

Sur ses 37 hectares, le Parc des Châteaux dispose de 29 hectares cessibles, phasés en trois tranches, selon l'avancement de la commercialisation :

- 15,3 hectares disponibles en 2016
- puis 7,3 hectares (livraison mi 2022)
- et 6,4 hectares (2026)

L'opération, conduite sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée, a été concédée à la SEM 3 Vals Aménagement.

Le montant total de l'opération s'élève à 12,3 M€ HT d'investissement.

Contact :

Mission Développement économique d'Agglopolys  
1, rue Honoré de Balzac-41000 Blois  
dev-eco@agglopolys.fr  
Tél. 02 54 90 35 85



## Deux nouveaux itinéraires cyclables

Les boucles 20 et 21 des itinéraires cyclables « Châteaux à vélo » en Vallée de la Cisse viennent d'être réaménagées. Bonne nouvelle pour les touristes qui fréquentent notre territoire, mais aussi pour les habitants d'Agglopolys en quête de balades...

### > L'itinéraire n°20

#### « Entre vignes et coteaux du Touraine-Mesland » (30 km)

Cette boucle permet de relier les communes d'Onzain, Monteaux, Mesland (et le Parc du Val de Loire) et Veuves, soit un parcours de 30 km.

Le parcours est composé de 28,8 km de route à faible circulation et de 0,8 km de chemin.

Ce nouvel itinéraire cyclable est particulièrement intéressant pour découvrir le terroir de l'AOC Touraine-Mesland, les paysages et le patrimoine viticoles ainsi que les prestataires engagés dans le label « Vignobles et Découvertes – Val de Loire-Amboise ».

Connectée à la Loire à vélo au départ de la gare d'Onzain-Chaumont-sur-Loire, cette boucle permettra également à terme une connexion avec le territoire d'Amboise via Cangey, qui travaille à la conception de boucles cyclables touristiques.

À ne pas manquer sur le parcours :

- Onzain : Vignes et caves des vins de Loire, site des Doves (ancien château). Et en face d'Onzain, Chaumont-sur-Loire, son château et son Festival international des jardins.
- Monteaux : Eglise Saint-Pierre / Saint-Paul 1858.
- Mesland : Vignes et cave AOC Touraine Mesland - Prieuré XIe siècle - Eglise XIIe siècle.
- Veuves : Maison à pans de bois XVIe siècle.

### > L'itinéraire 21 « Entre moulins et lavoirs du Val de Cisse » (35 km avec en variante deux mini-boucles de 21 et 23 km)

Cette boucle permet de relier les communes d'Onzain, Chouzy-sur-Cisse, Orchaie, Seillac, Coulanges et Chambon-sur-Cisse, soit un parcours de 35 km.

L'itinéraire offre également une possibilité de variante, avec deux « mini-boucles » de 21,4 et 23,5 km.

Le parcours est composé de 31,2 km de route à faible circulation et de 3,2 km de chemin.

Ce nouvel itinéraire cyclable est particulièrement intéressant pour découvrir les paysages et le petit patrimoine de la Vallée de la Cisse, notamment les moulins et les lavoirs, ainsi que les nombreux prestataires



touristiques présents sur cette frange du territoire (hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, jardins, activités de loisirs...).

La possibilité de scinder la boucle en deux offre une alternative intéressante aux attentes des différentes clientèles : le public familial préfère les petites boucles pouvant être parcourues par toute la famille sur une demi-journée ; les couples et jeunes seniors préférant des boucles à la journée.

Connectée à la Loire à vélo au départ de la gare d'Onzain-Chaumont-sur-Loire, cette boucle sera également connectée à Blois en 2016 via le balisage d'une antenne par les Grouëts. Une connexion est également possible par la forêt domaniale de Blois.

À ne pas manquer sur le parcours :

- Chouzy-sur-Cisse : Abbaye de la Guiche et le Moulin Chéry, Safranière, plan d'eau.
- Orchaie : Parc Botanique du Prieuré, moulin et grotte.
- Molineuf : Lavoire du Gué Taureau
- Onzain : Vignes et caves des vins de Loire, site des Doves (ancien château). Et en face d'Onzain, Chaumont-sur-Loire, son château et son Festival international des jardins.
- Seillac : Plan d'eau.
- Coulanges : Lavoire, église Saint Denis XVIe siècle.

Pour visualiser les parcours : [www.chateauxavelo.com](http://www.chateauxavelo.com)

## Un nouvel écrin pour l'Observatoire Loire

*En juillet 2016, l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement actuellement installée dans le centre-ville de Blois, prendra place dans un bâtiment entièrement rénové situé en bordure du parc des Mées. Les travaux ont démarré en septembre dernier.*



Ce bâtiment face à la Loire, propriété d'Agglopolys, était vacant depuis plusieurs années.

Disposant de trois niveaux, il bénéficiera d'une rénovation complète pour proposer des espaces dédiés à l'accueil, à l'organisation d'ateliers, à la projection de films, à la tenue d'expositions et à la consultation de supports papier et numériques sur le milieu ligérien.

Le projet de réhabilitation s'appuie sur une architecture simple, aux lignes et proportions dynamiques.

Il se veut exemplaire en matière de performance énergétique avec le choix de l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.

Les nouveaux locaux permettront d'accompagner le développement de la mission pédagogique de l'association et d'accroître sa fréquentation.

100 jours d'ouverture annuelle au grand public sont programmés (de mi-avril à mi-octobre pour le grand public, toute l'année pour les groupes sur réservation).

Le montant de cette opération s'élève à 1,125 M€ HT (60% Agglopolys, 40% Région Centre-Val de Loire).



## Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

*Agglopolys vient d'adopter le PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal. Mais à quoi sert-il et qu'est-ce qui change par rapport aux PLU, Plans locaux d'urbanisme précédents ?*

### Le contexte réglementaire

La loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué, impose le transfert automatique des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) aux intercommunalités, au plus tard le 27 mars 2017.

La Communauté d'agglomération de Blois a souhaité anticiper et opérer ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour limiter les situations critiques auxquelles 19 communes d'Agglopolys seront confrontées (caducité des POS, obligation de grenelliser les PLU) et préparer l'avenir dans les meilleures conditions possibles.

### Le transfert et les étapes futures

- Entre juillet et octobre 2015 : délibération des 48 communes d'Agglopolys : 45 communes, représentant 99% de la population, ont voté favorablement au transfert de la compétence.
- A compter de décembre : la compétence PLU est inscrite dans les statuts d'Agglopolys. Lancement de l'élaboration du PLUi.
- En 2016 : élaboration du diagnostic.
- De 2017 à 2018 : zonage et règlement en collaboration étroite avec les communes.
- 2019 : Arrêt de projet. Avis des partenaires et projet soumis à enquête publique avant son approbation.
- 2020 : Le PLUi entre en application pour les 48 communes d'Agglopolys.

En attendant l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur restent les documents de référence.

### Qu'est-ce qu'un PLU(I) ?

Le PLU(I) est un document d'urbanisme et de planification. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un outil qui permet aux communes et intercommunalités de prendre en main leur développement et de bénéficier de règles adaptées aux réalités et aux besoins locaux.

Son élaboration est un moment privilégié pour imaginer et construire l'avenir du territoire, réfléchir de manière collective aux actions à engager et être en capacité, le

moment venu, d'anticiper pour mieux s'adapter aux évolutions à venir plutôt que de les subir.

### Que change la dimension intercommunale ?

Construire une piscine, un équipement sportif, culturel, définir une nouvelle zone d'habitat, créer un réseau de chaleur, une station d'épuration, un réseau de transport collectif, un pôle d'activité, protéger les terres agricoles... Toutes ces actions se déterminent aujourd'hui de plus en plus souvent au niveau intercommunal.

Or, les PLU sont actuellement des documents communaux.

L'évolution vers un PLU Intercommunal répond donc à la nouvelle réalité des niveaux de décision et à la nécessité de mise en cohérence des différents PLU ou POS des communes. Enfin il répond à une nécessité de mutualiser les moyens.

Le PLUi permet de construire une stratégie collective et partagée, en intégrant les questionnements et les problématiques à l'échelle intercommunale : habitat, équipement public, qualité des espaces naturels, mobilité, desserte en transports collectifs, développement économique...

Tout comme le PLU communal, il doit être en cohérence avec les documents élaborés à l'échelle supérieure notamment le SCOT. Ce document élaboré à l'échelle du bassin du Blaisois servira de socle à la rédaction du PLUi.

### Concrètement pour moi citoyen, qu'est-ce que cela va changer ?

Le PLUi n'entrera en vigueur qu'en 2020.

Et comme vous deviez respecter les règles du PLU ou du POS de votre commune, vous devrez respecter les règles du PLUi lors de sa mise en place.

Mais pas de changement au quotidien, votre interlocuteur pour les questions d'urbanisme restera votre mairie.

Une fois élaboré, le PLUi sera disponible et consultable dans toutes les communes d'Agglopolys.

## LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, a souhaité construire, sur son territoire, le Jeu de Paume, un équipement structurant au service de trois grandes fonctions : sportive, culturelle et économique. Les travaux ont débuté en mai 2015. La fin des travaux (sauf aléas) est prévue pour début 2017. L'ouverture interviendra dans les mois suivants.



### Une architecture spectaculaire

Le Jeu de Paume, situé avenue de Châteaudun à Blois, sur une ancienne friche industrielle, offre à l'agglomération un équipement structurant et fédérateur dans le quartier de l'îlot Laplace. Cet ouvrage, à faible impact environnemental et sanitaire, s'inscrit comme une figure de proue dans ce quartier en plein développement.

### Un équipement au service de 3 grandes fonctions

#### Vocation sportive

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table... Avec une capacité de 2 200 places en configuration basket.

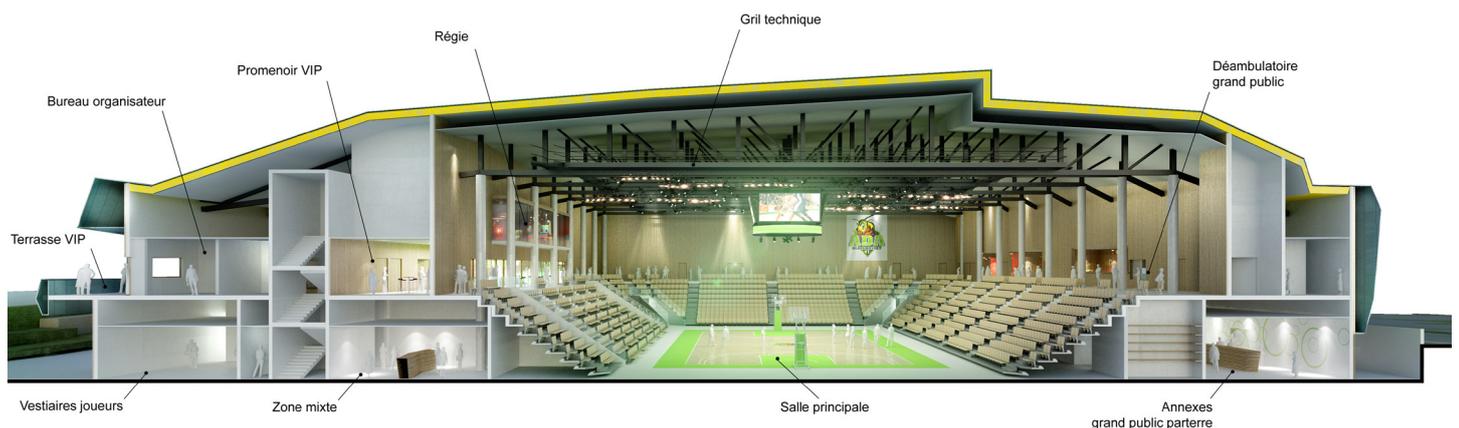
#### Vocation culturelle

Le Jeu de Paume pourra accueillir tous types de spectacles et d'événements : concerts, représentations, spectacles, galas... Avec des configurations multiples permettant d'accueillir de 1 000 spectateurs en spectacle assis à 3150 personnes en concert assis-debout.

#### Vocation économique

La conception permettra au Jeu de Paume de répondre aux demandes d'organisation d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Le montant global de cet équipement s'élève à 25,7 M€ TTC.



## AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

### L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans (Parc des Châteaux à La Chaussée-Saint-Victor...)

Prix du foncier au m<sup>2</sup> : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)  
Carte interactive des parcs d'activités sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

### Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 permettront de livrer une première tranche de 15,3 ha dès 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.



### La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

Le site Cino Del Duca, après achèvement de la démolition en 2016, sera réaménagé en 2017 pour accueillir de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois.

### Les villages d'entreprise

Agglopolys possède trois villages d'entreprises, soit plus de 8 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités et tertiaires en location ou vente, dont deux en Zone Franche Urbaine.



#### Arrou : 6 200 m<sup>2</sup>

- 1 000 m<sup>2</sup> de locaux mixtes
- 1 200 m<sup>2</sup> de bureaux
- 4 000 m<sup>2</sup> d'ateliers

#### Bégon (ZFU) : 1 150 m<sup>2</sup>

- 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux
- 150 m<sup>2</sup> de rangements

#### La Pérouse (ZFU) : 1 720 m<sup>2</sup>

- 330 m<sup>2</sup> de locaux mixtes
- 340 m<sup>2</sup> de bureaux
- 1 050 m<sup>2</sup> d'ateliers

## **Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne**

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

### **Aide à la création d'entreprise**

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

### **Aide à l'implantation et à l'extension**

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois.

Dans le cadre du FIDEL, Agglopolys peut accorder des subventions sur l'investissement immobilier. Des aides peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

### **Aide aux hébergements hôteliers**

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

### **Aide aux commerces de proximité**

Soutenir les commerces de proximité dans les communes rurales permet à Agglopolys de lutter contre la désertification des territoires, d'encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité, de revitaliser les cœurs de village et d'encourager les actions collectives de commerçants.

Ces aides aux commerces de proximité sont versées directement aux communes qui portent un projet relatif à des activités commerciales, artisanales ou de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

*Mission développement économique et territorial  
Hôtel d'Agglomération*

*1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois*

*Tél. 02 54 90 35 85*

*dev-eco@agglopolys.fr*

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

*Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.*



Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

### Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes pendant les heures d'ouverture (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez ..... (à remplir par vos soins selon votre commune, à l'aide de l'annexe assainissement : colonne verte «Intervention pendant les heures d'ouverture»).

En dehors des périodes d'ouverture, et pour toutes les demandes urgentes (pannes, casse, obstruction sur le

domaine public), contactez ..... (à remplir par vos soins selon votre commune, à l'aide de l'annexe assainissement, colonne orange : « Intervention en-dehors des heures d'ouverture »).

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Contact : Agglopolys - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 02 54 90 35 70 – [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

### Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



### Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

### Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Contact : Agglopolys - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 02 54 90 35 70 – [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## EAUX USÉES : LES BONS GESTES

### Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les

- trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

### Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou [adileie41@wanadoo.fr](mailto:adileie41@wanadoo.fr)



### Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Agglopolys et ses partenaires l'ADIL 41 - EIE, la Maison de l'emploi du Blaisois et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat lancent renov'ENERGIE, un nouveau dispositif pour accompagner les propriétaires de logement dans une démarche de réduction de leurs dépenses d'énergie.

Renov'ENERGIE permet :

- d'obtenir des informations auprès du guichet unique de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement Espace Info-Energie (ADIL - EIE) à Blois
- de bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- d'optimiser les financements disponibles
- de faire réaliser des travaux par un groupement d'entreprises
- d'être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier
- d'identifier les artisans du bâtiment près de chez vous labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le label RGE permet aux ménages de bénéficier d'aides à la rénovation énergétique :

- depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, seuls les travaux réalisés par des entreprises et artisans RGE peuvent être

financés par l'éco-prêt à taux zéro

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette règle s'applique également au crédit d'impôt développement durable.

Renseignements : tél. 02 54 42 10 00.



renov'ENERGIE

POUR UN HABITAT | ECO LOGIQUE NOMIQUE

## AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

### J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :

Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois  
- Tél. 02 54 56 51 52.

### Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)



### Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€.  
Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.

## Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

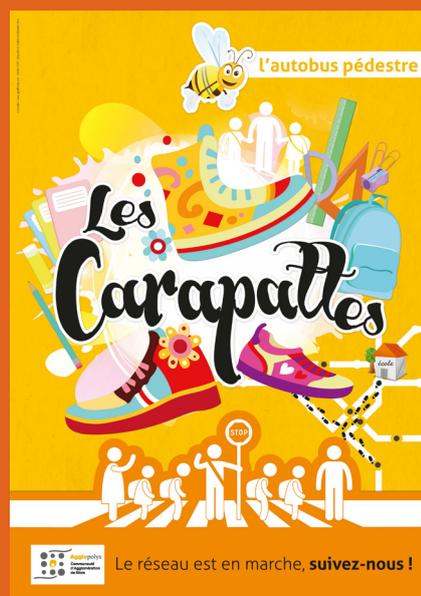
Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, et qui est encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

Un nouveau circuit Carapattes peut être mis en place à tout moment à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).



Contact.  
Département transports d'Agglopolys,  
Tél. 02 54 90 35 53.

## AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !

### 7 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai).

### 1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes.

#### CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

##### 1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

##### 2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

##### 3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)

Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7

Navette de centre-ville = 8

##### 4. En consultant le site internet d'AZALYS [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr) ou en téléchargeant le widget.

### 10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Route 41 du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau AZALYS, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez en annexe la ligne du réseau Route 41 qui dessert votre commune.

### Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Consultez en annexe la ligne scolaire qui dessert votre commune.

### Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

### Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF vers n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 <sup>er</sup> mai)		
Denis Papin	19h05		
Gare SNCF	19h10		

### Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

## Résago : le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

*Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'une des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.*

### Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Pour terminer votre déplacement, vous avez la possibilité d'emprunter les lignes AZALYS en correspondance gratuite.

## Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi				
9h	10h	14h	15h	16h
Dimanche et jour férié (sauf 1 <sup>er</sup> mai)				
/	10h	14h	15h	/

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi				
11h	12h	16h30	17h30	18h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 <sup>er</sup> mai)				
/	12h	16h30	17h30	/

## La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr)

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour les courses à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour les courses avant 14h
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi matin

## CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur [www.azalys.fr](http://www.azalys.fr) ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

## Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai).

### Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les mois à

cette fin).

## Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur [www.azalys-blois.fr](http://www.azalys-blois.fr)

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour une prise en charge avant 14h
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

## Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Route 41, services du matin et du soir, Résago, Handigo)

**Pass 1 heure : 1,20 €**

### Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,25 €
- Pass 10 x 1H : 10,20 €
- Pass 24 H : 3 €

### Abonnements mensuels

- - 26 ans : 22 €
- 26/69 ans : 29 €
- 70 ans et + : 19 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 2,90 € à 14,5 €/mois.

### Le Pass liberté

Mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie

et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

### Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.

### Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1<sup>er</sup> au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact. Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,02 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,20 € pour un Pass 1h.

## Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 31 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de la nouvelle agence commerciale située au 3 rue du Commerce à Blois, rendez-vous **XXXXXXXXXXXXXXXXX (citer les dépositaires de votre commune ou ceux les plus proches- Pour ce faire, cf. annexe transports – Points de vente Azalys)** pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys.

## LA BILLETTIQUE, UNE TECHNOLOGIE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

Depuis février 2015, la billetterie papier a été remplacée par un système de billetterie sans contact et rechargeable. De nouveaux titres de transport et de nouveaux équipements dans les véhicules et points de vente ont vu le jour. Ce procédé de validation des titres de transport facilite la vie des utilisateurs de bus grâce à une lecture électronique rapide et fiable des titres de transport.

### Les avantages de ce système :

- Un support unique sur lequel on peut charger plusieurs titres de transport
- Une utilisation rapide, pratique, moderne, écologique
- Un rechargement possible des abonnements sur

internet

- Un transfert des chargements en cas de carte perdue ou volée.

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billetterie permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF ainsi que du réseau Fil Bleu de Tours. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

Cet article ne concerne pas la commune de Landes le Gaulois, dont la collecte est gérée par le Syndicat VAL-DEM.

## LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

### La collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte, le ..... \* matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

*\*(à compléter par vos soins - voir annexe relative aux jours de collecte pour compléter votre texte)*

*(Remarque : Pour le centre-ville de Blois, la collecte s'effectue le soir. Les bacs doivent être sortis pour 18h.)*

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

### Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



Bouteilles, pots et bocaux en verre



Bouteilles en plastique et boîtes en métal



Papiers, petits cartons et briques alimentaires

### Les déchetteries



Déchetterie Blois Nord | Photo pashrash

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m<sup>3</sup> par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus (retour fournisseur), les extincteurs (retour fournisseur), les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Adresse et horaires des déchetteries les plus proches\* : .....

*\*(à compléter par vos soins - voir annexe relative à la liste des déchetteries pour compléter votre texte).*

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)).

## Des bornes Habit Box

Des bornes pour la collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, peluches) ont été installées sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys. Même usés ou déchirés, leur matière première est recyclable !

Dans notre commune, vous en trouverez .....

*\* (à compléter par vos soins – voir annexe implantation bornes « Habit Box »)*

ou consultez [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) pour trouver la borne la plus proche de chez vous.

*Pour toute question relative à la collecte des déchets, consultez le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr), rubrique Infos pratiques/Collecte des déchets ou appelez le 02 54 58 57 57.*



## Réduisons nos déchets !



Ensemble, poursuivons nos efforts et réduisons notre production des déchets en développant le compostage (composteurs en vente au prix de 25 € ou 30€ auprès de VAL-ECO), ou encore en apposant un autocollant Stop Pub sur notre boîte aux lettres, pour ne plus recevoir de publicité (40kg /an/foyer de papiers économisés en moyenne).

Pour les courses, préférons les achats en gros conditionnement et le vrac, faisons le choix du réutilisable plutôt que du jetable. Privilégions aussi la consommation de l'eau du robinet : c'est zéro déchet et jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille !

Et, pour les fêtes de fin d'année, optons pour des cadeaux durables (carte cadeaux, livre, soin etc...) : ces cadeaux produisent peu, voire aucun déchet. Pour les jeux des enfants, privilégions ceux qui se branchent sur le secteur plutôt que les piles.

Ainsi, par des gestes préventifs simples, chacun d'entre nous peut agir au quotidien afin de limiter sa production de déchets. Pour en savoir plus sur les gestes éco citoyens rendez-vous sur [valeco41.fr](http://valeco41.fr)

## Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).



## N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE VÉHICULE HORS D'USAGE !

La loi oblige les propriétaires de véhicules hors d'usage à les vendre ou les céder à un centre agréé, pour démolition et recyclage, afin de prévenir les risques de pollution des sols et de l'eau. Agglopolys vous accompagne dans cette démarche, en proposant un service d'enlèvement à domicile totalement gratuit.



### Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules qui peuvent être collectés gratuitement sont les voitures particulières, les camionnettes - 3,5 t, les cyclomoteurs à 3 roues : véhicules accidentés, techniquement et/ou économiquement irréparables, véhicules anciens trop usagés pour être revendus sur le marché de l'occasion. Sont exclus : les camionnettes et poids lourds d'un poids supérieur à 3,5 t, les 2 roues, les véhicules contenant des déchets et matières qui auraient été ajoutés, les véhicules nécessitant des moyens de levage, les véhicules inaccessibles.

### Comment faire ?

#### *Pour les particuliers habitant Blois :*

Allez au bureau de la police municipale, rue de la Garenne à Blois, afin d'y compléter la fiche de «demande d'enlèvement d'un véhicule hors d'usage», muni de la carte grise du véhicule, d'une attestation de domicile (quittance de loyer, EDF, GDF...) et d'une pièce d'identité.

#### *Pour les particuliers habitant une commune d'Agglopolys hormis Blois :*

Allez à votre mairie afin d'y compléter la fiche de «demande d'enlèvement d'un véhicule hors d'usage», muni de la carte grise du véhicule, d'une attestation de domicile (quittance de loyer, EDF, GDF...) et d'une pièce d'identité.

Le délai maximum d'intervention pour retirer le véhicule à domicile est fixé à 15 jours ouvrés.

*Pour tout renseignement complémentaire : contacter la société INDRA au 04 37 03 24 20.*

### La 2<sup>e</sup> vie de votre véhicule épave

Faire collecter votre véhicule usagé, c'est :

- Protéger l'environnement : « un véhicule hors d'usage non dépollué est considéré comme un déchet dangereux » (Code de l'environnement).
- Éviter les ennuis : « est puni d'une amende le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter en un lieu public ou privé une épave de véhicule » (Code pénal).
- Donner une seconde vie à votre véhicule ! Les ceintures de sécurité seront transformées en sangles, les pneus en aires de jeux, les tableaux de bord en tongs...

## LA FOURRIÈRE ANIMALE

*Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !*

### Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

### Récupérer son animal

Présentez-vous à la fourrière animale du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

### Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.



### Tarifs (2015)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 47 € (frais doublés dès la 2<sup>e</sup> capture)
- Garde en fourrière : 23,50 € par jour
- Identification éventuelle : 54,20 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact : Agglopolys - Service fourrières - Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois - Tél. 02 54 90 35 35.

#### ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h  
Samedi : 9h-10h30

## LES BIBLIOTHÈQUES DE BLOIS/AGGLOPOLYS : OUVERTES À TOUS GRATUITEMENT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix, situées à Blois, sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique ou regarder un film, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

### Des documents en tous genres

- **Les livres et presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions...
- **Le multimédia** : films, liseuses, méthodes d'apprentissage instrumental, CD, vinyles, jeux vidéo.

### Des services

- **Internet** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation (savoirs de base, langues étrangères dont le français, code de la route...). Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Rédaction de courriers** : un écrivain public apporte son aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

### Des rencontres et rendez-vous

Au fil des semaines pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur le site internet des bibliothèques ou d'Agglopolys.

### Le fonds patrimonial

A la bibliothèque Abbé-Grégoire, le **fonds patrimonial** conserve une grande variété de documents du X<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle : livres, manuscrits, journaux, cartes, plans, estampes, photographies...

Une partie de ces collections constitue le **fonds local** (ouvrages anciens ou contemporains ayant trait à Blois, au Loir-et-Cher et à la région Centre). Consultation sur place des documents, accessible à tous.

### La bibliothèque universitaire

Elle est une antenne de la bibliothèque de l'université de Tours (située au 2<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque Abbé-Grégoire).

### Des services 24h/24 et 7J/7 !

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur <http://biblio.ville-blois.fr/>
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

### Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place bénéficier de l'offre des bibliothèques, il faut en revanche l'être pour emporter des documents chez soi. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les deux bibliothèques. Jusqu'à 25 ans, l'abonnement simple est gratuit.

### Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

#### Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès – 41000 Blois - Tél. 02 54 56 27 40  
Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30  
Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h  
Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

#### La Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama – 41000 Blois - Tél. 02 54 43 31 13.  
Lundi : fermeture  
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h  
Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

### Tarifs

#### Abonnement simple : 13,50 € - Gratuit\*

(12 imprimés + 1 liseuse + 1 CD + 1 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

#### Abonnement plus : 32 € - 17,50 €\*<sup>\*</sup>

(12 imprimés + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

#### Abonnement internet : gratuit

\* Tarifs réduits pour les personnes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

## LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...  
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

### La piscine Tournesol

**Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !**  
Consultez le programme des animations ([agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

#### Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'évacuation des bassins.

#### Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

#### Vacances scolaires

##### Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45  
Samedi : 14h30-19h45  
Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

##### Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45  
Samedi - dimanche : 10h-19h45

#### Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45  
Fermé les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

#### Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.  
Tarifs pour les habitants de l'agglomération\* :

<b>Une entrée plein tarif</b>	2,75 €
<b>Carte de 10 entrées</b>	24,35 €
<b>Une entrée tarif réduit</b> Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	1,95 €

\*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2016. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois - Tél. 02 54 52 01 30



Photo JP Thibault

## Le Centre aquatique Agl'eau

### Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Grandes vacances
<b>Lundi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mardi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
<b>Mercredi</b>	10h-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Jeudi</b>	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Vendredi</b>	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
<b>Samedi</b>	9h-21h	9h-21h	9h-21h
<b>Dimanche et fériés</b>	9h-19h	9h-19h	9h-20h

### Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h  
Dimanche : 10h - 19h

#### Tarifs

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,40 €  
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,15 €  
Univers balnéo et aquatique : 13,80 €

Tous les tarifs sont consultables sur [www.agl-eau.fr](http://www.agl-eau.fr)

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

## Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !

## LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

*Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.*



### Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

### Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature

environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

**Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.**

*Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - [valdeloire@crematoriums.fr](mailto:valdeloire@crematoriums.fr)*